Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - GESTION FORESTIÈRE
ÉPREUVE E7 : VALORISER LA RESSOURCE D'UNE UNITÉ DE GESTION

Coefficient : 3 **Durée : 180 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **8 pages** numérotées de 1/8 à 8/8. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : ALLIANCE FORÊTS BOIS, COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DONT LE SIÈGE EST SITUÉ À CESTAS (GIRONDE). L'ÉTUDE PORTE SUR UNE UNITÉ DE GESTION EN NOUVELLE-AQUITAINE.

Alliance Forêts Bois accompagne des propriétaires forestiers, organise des interventions sylvicoles et mobilise des bois vers différents débouchés. Le dossier porte sur une unité de gestion de 120 ha dont la coopérative étudie la mise en marché des bois. Les données économiques et commerciales présentées dans les documents techniques sont celles de l'opération étudiée.

Un contrat de vente de bois a été conclu avec la scierie Bois du Val. Après la signature, l'acheteur demande une baisse du prix convenu en invoquant la dégradation du marché. La coopérative doit apprécier sa position juridique, examiner la cohérence de sa stratégie de valorisation et évaluer les résultats prévisionnels de la mobilisation de la ressource.

Vous êtes chargé de préparer une note d'aide à la décision destinée au responsable de l'unité de gestion. Répondez de façon structurée en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Les calculs seront détaillés et les résultats arrondis au centième lorsque cela est utile.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits et résoudre une situation contractuelle au moyen du syllogisme juridique

À partir des faits exposés dans la mise en situation et des documents DT 1 et DT 2, analysez le différend entre la coopérative et la scierie. Pour chaque question, distinguez les faits pertinents, le problème de droit, la règle applicable et son application à l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties et les faits utiles au différend. Relevez notamment la nature du contrat, les obligations principales de chacune des parties, le prix convenu et la demande formulée par l'acheteur.

1.2 (1,5 point) Formulez le problème de droit auquel la coopérative est confrontée. Votre formulation doit faire apparaître la question de savoir si l'acheteur peut imposer une baisse du prix après la conclusion du contrat en invoquant une évolution défavorable du marché.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à l'aide des extraits du DT 1. Vous mobiliserez les articles du Code civil pertinents et expliquerez la portée de l'arrêt de la Cour de cassation reproduit dans ce document, en indiquant ses limites pour la situation étudiée.

1.4 (2 points) Résolvez le litige par un syllogisme juridique complet : règle de droit, application aux faits de l'espèce et solution motivée. Précisez les voies d'action envisageables pour la coopérative si l'acheteur maintient son refus d'exécuter le contrat. Complétez le document réponse DR 1.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique de la valorisation (7 points)

Établir un diagnostic interne et externe et proposer des choix de valorisation cohérents

La coopérative doit décider comment organiser la commercialisation des bois de l'unité de gestion dans un contexte de demande contrastée, de contraintes environnementales et de hausse des coûts de mobilisation. Appuyez-vous sur les informations des DT 2 et DT 3.

2.1 (3 points) Établissez un diagnostic stratégique synthétique de l'unité de gestion et de son environnement. Présentez au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Votre analyse doit intégrer des éléments pertinents du PESTEL et distinguer les facteurs internes des facteurs externes.

2.2 (2 points) Analysez les choix de valorisation envisagés pour les deux catégories de produits. Montrez comment les contraintes d'accès, la conservation d'arbres-habitats, les débouchés disponibles et les conditions de vente influencent la quantité mobilisable et le choix des acheteurs.

2.3 (2 points) Proposez deux préconisations managériales argumentées pour sécuriser la valorisation de la ressource et réduire les risques commerciaux ou opérationnels. Pour chacune, indiquez le bénéfice attendu et une limite ou condition de mise en œuvre.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion prévisionnelle (6 points)

Calculer les volumes valorisables, le chiffre d'affaires et le seuil de couverture des charges fixes

Utilisez les données de l'unité de gestion indiquées dans le DT 2 et les données économiques du DT 3. Les volumes issus des calculs seront exprimés en mètres cubes. Présentez les étapes de calcul et les unités.

3.1 (2 points) Calculez le volume total sur pied de l'unité, puis le volume mobilisable après application du taux d'accessibilité et de la part conservée pour les enjeux écologiques. Répartissez le volume mobilisable entre bois d'œuvre et bois d'industrie selon les proportions indiquées dans le DT 2.

3.2 (2 points) À partir des prix de vente et des coûts variables unitaires du DT 3, calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, les coûts variables totaux et la marge sur coûts variables de l'opération. Présentez également la marge sur coûts variables moyenne par mètre cube mobilisé.

3.3 (2 points) Calculez le seuil de couverture des charges fixes en mètres cubes, en conservant le mélange de produits prévu. Comparez ce seuil au volume mobilisable et concluez sur la couverture prévisionnelle des charges fixes, en précisant le montant de la marge de sécurité en volume.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DE DROIT APPLICABLES ET DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Code civil, article 1195 : « Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles déterminent, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 3 novembre 1992, pourvoi n° 90-18.547, arrêt Huard. Visa : ancien article 1134, alinéa 3, du Code civil, relatif à l'exécution de bonne foi des conventions. Dans cette affaire de distribution, la Cour a approuvé l'analyse selon laquelle le comportement d'un fournisseur, qui refusait d'adapter les conditions commerciales alors que son distributeur ne pouvait plus concurrencer les prix pratiqués sur le marché, pouvait caractériser un manquement à l'exigence de bonne foi dans l'exécution du contrat. La décision rappelle l'importance de la bonne foi dans l'exécution contractuelle ; elle ne pose pas une règle générale autorisant une partie à modifier unilatéralement un prix convenu. Cette présentation est un résumé de la décision et non une reproduction intégrale de ses motifs.

DT 2 : UNITÉ DE GESTION, CONTRAT DE VENTE ET CONTEXTE DE MARCHÉ

Unité de gestion étudiée : 120 ha de peuplement mélangé à dominante de pin maritime. Le volume moyen estimé sur pied est de 160 m³/ha. L'accès est possible sur 70 % de la surface considérée. La coopérative prévoit de conserver sur pied 15 % du volume accessible pour tenir compte des enjeux écologiques et de la qualité des habitats. Pour l'opération prévisionnelle, le volume mobilisable est réparti entre 60 % de bois d'œuvre et 40 % de bois d'industrie.

Contrat litigieux : contrat de vente signé le 15 janvier 2026 entre Alliance Forêts Bois et la scierie Bois du Val, portant sur 600 m³ de bois d'œuvre au prix fixe de 118 €/m³, départ bord de route. Le contrat prévoit une livraison au plus tard le 30 juin 2026. Il ne comporte pas de clause d'indexation ni de clause autorisant une révision unilatérale du prix. Il précise que les parties

supportent les fluctuations ordinaires du marché. Le 15 mars 2026, l'acheteur demande une baisse de prix de 10 % en invoquant la baisse des cours du bois. La coopérative refuse cette modification et reste disposée à livrer dans les conditions convenues.

Éléments de diagnostic externe : une unité de transformation régionale annonce une demande régulière en bois d'industrie pour alimenter une chaufferie biomasse ; plusieurs scieries locales recherchent du bois d'œuvre certifié. Le prix du carburant et des prestations de transport est volatil. Les entreprises de travaux forestiers du secteur signalent des difficultés de recrutement. Les périodes de sols humides peuvent restreindre les accès et accroître le risque de tassement. Les exigences de maintien de biodiversité et de traçabilité augmentent, tandis que les épisodes de sécheresse accroissent l'incertitude sur l'état sanitaire de certains peuplements.

Données sylvicoles et commerciales de l'unité de gestion

Donnée	Valeur	Unité ou précision
Surface de l'unité	120	ha
Volume moyen sur pied	160	m³/ha
Taux d'accessibilité	70	%
Part du volume accessible conservée	15	%
Part bois d'œuvre dans le volume mobilisable	60	%
Part bois d'industrie dans le volume mobilisable	40	%
Prix fixe prévu au contrat de vente	118	€/m³ de bois d'œuvre
Quantité prévue au contrat	600	m³ de bois d'œuvre

Source : données de l'opération étudiée, établies pour le présent dossier.

DT 3 : DONNÉES ÉCONOMIQUES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION

Les coûts variables unitaires comprennent les coûts prévisionnels d'exploitation, de débardage, de tri et de transport jusqu'au point de vente prévu. Les charges fixes imputables à l'opération comprennent la préparation, le suivi de chantier, les frais de commercialisation et les frais de structure attribués à l'unité. Pour le calcul demandé, les prix, coûts unitaires et charges fixes sont considérés constants sur les volumes de l'opération.

Le seuil de couverture des charges fixes est calculé à partir de la marge sur coûts variables moyenne par mètre cube, en conservant la répartition prévue entre les deux produits. La marge de sécurité en volume correspond au volume mobilisable diminué du seuil de couverture des charges fixes.

Prix de vente et coûts prévisionnels par produit

Produit	Prix de vente unitaire (€/m³)	Coût variable unitaire (€/m³)	Répartition prévue
Bois d'œuvre	118	68	60 % du volume mobilisable
Bois d'industrie	52	39	40 % du volume mobilisable

Source : tableau de bord prévisionnel de l'opération.

Charges fixes prévisionnelles de l'opération

Poste	Montant
Charges fixes imputables à l'opération	168 000 €

Source : tableau de bord prévisionnel de l'opération.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyse juridique et calculs de gestion

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases signalées par « ... ». Vous pouvez joindre à ce document les développements nécessaires au syllogisme juridique et aux calculs. Toute réponse doit être justifiée.

Grille d'analyse juridique de la situation contractuelle

Étape du syllogisme	Éléments à renseigner
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable et portée de la jurisprudence	
Application aux faits et solution motivée	
Voies d'action envisageables	

À compléter pour la question 1.4.

Tableau de calcul des volumes et de la marge prévisionnelle

Indicateur	Calcul	Résultat
Volume total sur pied (m³)		
Volume accessible (m³)		
Volume mobilisable après conservation écologique (m³)		
Volume de bois d'œuvre (m³)		
Volume de bois d'industrie (m³)		
Chiffre d'affaires prévisionnel (€)		
Coûts variables totaux (€)		
Marge sur coûts variables totale (€)		
Marge sur coûts variables moyenne (€/m³)		
Seuil de couverture des charges fixes (m³)		
Marge de sécurité en volume (m³)		

À compléter pour les questions 3.1 à 3.3. Inscrire les unités et les calculs utiles.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.